



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE CYCLOTOURISME

DU NOUVEAU POUR LE MONITEUR FÉDÉRAL

Procédure de réalisation d'un stage de formation moniteur :

1. Le Délégué régional Formation saisit le stage sur le site fédéral. Il renseigne : dates, lieu, horaires. Il précise les objectifs du stage. Il met à disposition, dans l'espace dédié, tous les documents, sous forme de PDF, qu'il juge utile. Il renseigne le nom du responsable pédagogique ainsi que le nom du responsable des inscriptions.
2. La commission nationale Formation (CNF) désigne un référent pour le stage. Celui-ci est si possible soit membre de la CNF soit membre de l'Équipe technique nationale (ETN).
3. Le référent prend contact avec le responsable pédagogique pour l'accompagner dans la construction du stage... programme, planning, médecin, groupe de jeunes présents pendant 24 heures et planning des évaluations.
4. Le référent informe la CNF que le stage prévu est conforme aux recommandations d'usage.
5. La CNF valide l'inscription du stage au calendrier.
6. Les candidats sont invités à s'inscrire via leur espace licencié.
7. Le référent CNF veille au bon déroulement du stage et plus particulièrement aux évaluations.
8. Le candidat réalise le stage pratique dans un délai maxi de 6 mois. Il lui est demandé de réaliser 6 séances complètes dont un séjour jeunes ou adultes.

Programme moniteur fédéral module tourisme :

Le module tourisme qui jusqu'à présent, prévu d'une durée de 11 heures et animé par un instructeur agréé « tourisme », est modifié.

1. Tout formateur (instructeur – moniteur) peut animer le module « Tourisme ».
2. La durée du module est réduite au profit d'autres modules.
3. La qualification « moniteur fédéral » permet au détenteur de cette qualification d'encadrer des séjours uniquement dans l'Union européenne.
4. La commission Tourisme élabore un programme de 2 jours d'un stage spécifique « séjour tourisme » permettant d'encadrer à l'étranger.